

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 14 février 2013 à 19h00

**

Membres présents : Mmes BEZANÇON, BUTHOD-RUFFIER, FERNANDES,
MM. HAPP, JUIGNÉ, PAPINAUD, THOMAS,

Membres absents : Mme MASOLINI absente, Mme CABANTOUS donne pouvoir à M. PAPINAUD, M.
TAILLEMITE donne pouvoir à M. THOMAS, M. VANRYCKEGHEM donne pouvoir à Mme BEZANÇON

Secrétaire de séance : Mme FERNANDES

Préalablement à la réunion du conseil municipal, le cabinet CDHU en charge de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), a présenté le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) aux élus. Un débat en a suivi sans délibération expresse, faisant état de quelques notions à préciser au cabinet.

L'ordre du jour de la réunion du conseil municipal commence à être examiné à 20h05.

- Le Conseil Municipal émet à l'unanimité, un avis favorable à l'engagement de la commune de Fontaine-la-Gaillarde, dans le projet de Relais d'Assistants Maternelles (RAM) proposé par la Mairie de Saint Clément aux communes du canton. Cette structure est destinée à créer un environnement favorable aux conditions d'accueil des enfants de 0 à 6 ans au domicile des assistantes maternelles. C'est également un espace d'information et d'échange entre les parents, les assistantes maternelles et les enfants, avec des animations pour les enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles. Le coût annuel est estimé à 2 € par habitant, partiellement subventionné par la CAF de l'Yonne.
- Dans l'impossibilité de répondre aux exigences liées à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, en terme de recrutement des animateurs, de coûts engendrés, de disponibilité des locaux, et de formalisation d'un projet éducatif local dans les délais impartis, le conseil municipal sollicite une application dérogatoire de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015.
- Pour tenir compte des effectifs toujours plus importants en cantine, il devient nécessaire de recourir au service d'une personne supplémentaire durant la pause méridienne, les jours où les effectifs le nécessiteront. Mme Françoise LEMOINE assurera ce temps supplémentaire, dont le coût sera également supporté par la commune de Voisines.
- L'activité d'initiation à la natation est reconduite cette année durant une dizaine de séances, pour les élèves de MS, GS et CP. A cet effet, le conseil autorise le Maire à signer les conventions suivantes :
 - Transport : 82 € ttc par jour de fonctionnement (cars Moreau)
 - Utilisation de centre nautique : 77.45 € par créneau horaire avec intervention pédagogique
57.95 € par créneau horaire sans intervention pédagogique
- Le conseil autorise le Maire à signer les conventions nécessaires à la réalisation des travaux de réseaux, liés au renforcement du poste Croix, dont les participations communales sont estimées à :

Grande Rue : 6 225.12 € (Eclairage Public)	Rue du Moulin : 6 490.20 € (Eclairage Public)
450.00 € (France Télécom)	1 825.00 € (France Télécom)
	11 500.00 € (Basse Tension)
- M. le Maire présente le nouveau règlement financier de la Fédération Départementale d'Electrification de l'Yonne (F.D.E.Y.), qui renforce notablement les contributions mises à charge des collectivités. Dans ses conditions le Maire s'interroge sur l'intérêt de rester à la FDEY et propose de s'en retirer pour récupérer la compétence électrification rurale. Le Conseil approuve cette proposition.
- Après consultation auprès de plusieurs compagnies d'assurance, le conseil retient la proposition de la SMACL, pour la garantie « tous risques » du micro tracteur, pour un montant annuel de 85,74 € ttc, à effet du 06/02/2013 jusqu'au 31/12/2018.
- Le conseil liste les subventions communales à inscrire au budget primitif 2013, pour un montant total de 4 879 €.



FONTAINE-LA-GAILLARDE, le 21/03/2013
Le Maire, Jack JUIGNÉ :